

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2162

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 30

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et suivants »

la référence :

« à L. 521-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.